

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 12 août 2014

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 12 août 2014, à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Michel BOIVIN, maire.

Étaient présents : Anne-Marie DAUVIN, Mélanie DAUVIN, Valérie FREMOND, Christian GOUX, Sylvie LAVILLE, Danielle LEBARBIER, Jean-Claude LECONTE, Alain MARIE, Thierry MOURLON, Valérie RENOUF, Raymond ROBIN, Charly SAUSSAYE.

Absents excusés : Sonia BAUDOIN, Jessica DEVÉ, Jean LETELLIER, Patrick LORET, Christian MONTCUIT (procuration à Jean-Claude LECONTE), Béatrice RIBES (procuration à Michel BOIVIN).

I. Election du secrétaire

Charly SAUSSAYE a été élu secrétaire.

II. Procès-verbal de la séance du jeudi 3 juillet 2014

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

III. Défense contre la mer à la plage de Gonneville

Le maire informe le conseil municipal de la demande, par courrier daté du 9 juillet 2014, de madame la Préfète de la Manche, de ne pas entreprendre de travaux de défense contre la mer dans l'immédiat à la plage de Gonneville. Il invite les conseillers municipaux disponibles à participer à la réunion de travail qu'il a sollicitée et obtenue auprès de madame la sous-préfète de Coutances afin d'envisager au plus vite les mesures à prendre avant les grandes marées de l'automne. Il indique que cette réunion aura lieu le jeudi 28 août, à 14h30, à la mairie de Blainville-sur-mer, en présence des agents compétents de l'État et des représentants du GIE et de la CABANOR.

IV. Rapports des commissions

A. Réunion conjointe des commissions des travaux et de l'aménagement de l'espace

Valérie FREMOND, rapporteur, donne lecture du rapport de la réunion conjointe des commissions des travaux et de l'aménagement de l'espace qui a eu lieu le 9 juillet.

Travaux de voirie :

Les commissions ont établi un programme de réfection des voies et chemins communaux, selon l'ordre de priorité suivant :

N° 1 - rue de Coutainville pour aller au Collège : surfacage pris en charge par la communauté de communes de Saint-Malo-de-la-Lande. Eaux pluviales à régler, avec une étude légère.

Création, sur la banquette existante, côté gauche de la voie lorsque l'on se rend vers le collège, d'une piste cyclable et piétonnière sur environ 800 m.

N° 2 – Rue de l'Eglise, rue Aubain, place de la Marine : lancement d'une étude d'aménagement.

N° 3 – Rue de la Liette, La Héronnerie, Le petit Village : assainissement :

. chemin de la Liette au Hutrel : récupération des eaux pluviales, assainissement eaux usées (travaux 2014 – 2015). Il y a environ 150 mètres de réseaux de tout à l'égout à faire

. la Héronnerie : assainissement à faire entre la route touristique et la rue de la Serpentine en prévoyant une étude. Longueur d'environ 300 mètres

. le Petit Village : assainissement collectif à réaliser de la route touristique jusqu'à la propriété de M et Mme PITREY ; vérification du réseau d'eau potable

. la Moularderie : assainissement réalisé ; récupération des eaux pluviales à réaliser sur environ 50 mètres (travaux en cours et fin des travaux sur le dernier trimestre de l'année)

. la Viaurie : réfection voirie, récupération des eaux pluviales et surfacage

. chemin des Landiaux : surfacage sur environ 800 mètres

. rue de l'Amour – zone commerciale : surfacage

. chemin de l'Amour : surfacage

. chemin de la colonie C.C.A.S : entretien courant

. chemin de la Clerquerie : entretien courant non envisagé

Travaux sur les bâtiments communaux

- salle polyvalente

Christian GOUX nous informe du dernier rapport de la commission de sécurité. Il précise que le prochain contrôle devrait avoir lieu l'année prochaine et que la commune a été informée que sous deux ans, la salle des fêtes ne pourrait plus ouvrir au public pour des raisons de mises aux normes.

Les membres des deux commissions travaux et aménagement de l'espace décident de lancer un appel à projet pour une salle de polyvalente pouvant accueillir 250 personnes.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 août 2014

- **cantine**

Possibilité d'obtention d'une subvention par la communauté de communes par le biais du contrat de territoire.

Christian GOUX et Thierry MOURLON évoquent les trois projets élaborés par le conseil en architecture urbanisme et environnement (CAUE).

Thierry MOURLON communique une synthèse papier sur le projet du plateau scolaire.

- **local technique**

Dans l'appel à projet pour la salle de convivialité, il sera prévu l'emplacement pour le local technique.

- **table d'orientation**

Il est évoqué de nouveau les propositions d'emplacement de la table d'orientation.

Des échanges et propositions, il ressort un emplacement, à savoir la mise en place de la table d'orientation au niveau du terrain surplombant le cimetière, dont l'accès se ferait par la rue des Longschamps.

Divers

1. Panneaux indicateurs :

Jean-Claude LECONTE nous communique différentes constatations concernant les panneaux de signalisation.

Il faudra supprimer les panneaux indicateurs suivants : La Poste, Les Affaires Maritimes et le panneau de signalisation « La Clerquerie » situé sur la D144. Indiquer : Gonnevill

Panneaux indicateurs qui n'ont pas été implantés par la commune : la Cabanor – Le VTF – zone conchylicole – zone commerciale.

2. Eau potable

Christian GOUX nous informe que le syndicat d'alimentation en eau potable va faire effectuer la remise à niveau des tampons d'eaux usées, des bouches à clé de l'eau potable au niveau de la rue de Bas et de la rue de Gonnevill.

3. Limitation de vitesse dans le Bourg

Il a été pris l'arrêté municipal pour limiter la vitesse dans le bourg en Zone 20 et Zone 30.

Les panneaux de signalisation sont en cours d'achat.

4. Info sur le projet d'un magasin de quincaillerie dans la zone commerciale par Monsieur GOBERT

Vente du terrain par Monsieur TRAISNEL. Déviation de la route allant vers le Garage Renault. Travaux si accord de Monsieur TRAISNEL prévus en septembre 2014.

5. Défense contre la mer à Gonnevill

Christian GOUX et Jean-Claude LECONTE nous indiquent que le coût serait de 1 000 € le mètre. Les travaux sont planifiés en septembre 2014. Côté du Banc du Nord : la défense se ferait sur environ 650 mètres. Côté Gouville-sur-mer : la défense se ferait sur environ 50 mètres. La réalisation de ces travaux sera sollicitée lors de la réunion avec madame la sous-préfète.

B. Saisie de la commission du tourisme

Le maire annonce qu'il souhaite saisir la commission du tourisme afin de fluidifier les relations du conseil municipal avec l'office de tourisme. Auparavant, il donne la parole à Thierry MOURLON, conseiller municipal délégué au conseil d'administration de l'office de tourisme. Celui-ci dit toute sa déception suite à la décision de l'office de tourisme, lors de son dernier conseil d'administration, de refuser de partager son logo avec la commune. Il fait état de sa surprise puisqu'à la réunion précédente du conseil d'administration, une telle décision lui semblait évitable. Il dit la regretter vivement et ajoute qu'il a fait savoir à nouveau aux membres du conseil d'administration qu'il va falloir dorénavant assumer une telle décision.

Ensuite, le maire informe le conseil municipal de sa rencontre, à la veille de la réunion du conseil d'administration, avec le président et la trésorière de l'office de tourisme. Ces derniers lui ont fait savoir que l'office de tourisme n'entend pas partager son logo avec la commune et demande une rallonge de près de 6 000€ à la subvention annuelle communale de 31 000€.

Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver sa proposition d'une réunion de concertation entre la commission municipale du tourisme et l'office de tourisme, afin de trouver un bon accord sur un logo partagé et sur une subvention pouvant dépasser l'engagement financier minimal fixé par la convention et tenu strictement par le conseil municipal.

Après en avoir débattu, le conseil municipal rejette :

- la proposition du maire concernant la concertation sur le logo par 11 voix contre et 2 voix ;
- la demande de rallonge de la subvention minimale par 12 voix contre et une pour.

Le conseil municipal décide d'adopter un logo similaire au nom de la cohérence communale et de maintenir la subvention 2014 à hauteur de la subvention correspondant au salaire et aux contributions sociales de l'emploi d'un agent accueil à temps complet, soit 31 000 €.

S'agissant de la subvention communale, Sylvie LAVILLE, maire-adjointe au tourisme, informe le conseil municipal de son enquête en cours au sujet du montant total de l'aide annuelle de la commune à l'office de tourisme. Elle indique déjà les frais de maintenance du photocopieur (2 100€ en 2013). Il convient d'y ajouter l'amortissement du local, son entretien, son fonctionnement, son fleurissement, les mises à disposition de locaux communaux, les diverses interventions du personnel communal, etc.

Elle donne l'exemple des 18 heures passées par Christophe DUCHEMIN lors du montage et du démontage du vide-greniers de 2014.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 12 août 2014

Le maire ajoute que le président de l'office de tourisme lui a fait part de son souci de stocker le matériel lourd de l'association (tentes, tables, bancs, etc) lors de la vente du local communal actuellement mis à sa disposition.

Le conseil municipal fait savoir qu'il appartiendra alors à l'office de tourisme de trouver un autre local, sachant que la commune n'en a pas de disponible et qu'il est totalement exclu d'en construire un spécifiquement à cet effet, comme le suggère le président de l'office de tourisme.

V. Tarifs de la cantine et de la garderie péri-scolaire pour l'année 2014/2015

1. cantine scolaire

Sur la proposition de Sylvie LAVILLE, maire-adjointe aux affaires scolaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe comme suit les prix des repas à la cantine pour l'année scolaire 2014/2015 :

- cantine scolaire : repas enfant : 3.15€ (au lieu de 3.10€)
- journées rencontre : le mardi : 4.00€ (au lieu de 3.85€)
le mercredi : 5.20€ (au lieu de 5.00€)

2. garderie péri-scolaire

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs actuels, en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2010, soit :

- le matin : forfait de 1.80€
- le soir : forfait de 2.80€ (goûter compris)
forfait de 2.00€ sans le goûter (soutien scolaire)

VI. Questions diverses

1. Consultation pour les aménagements extérieurs du site de la mairie

Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, donne le résultat final, après analyses et négociations, de la consultation réalisée pour les aménagements extérieurs du site de la mairie :

Entreprise	valeur technique sur 5	Prix des prestations sur 5	Note globale sur 10	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
EUROVIA - Périers	5.00	4.66	9.66	149 094.45 €	29 818.89 €	178 913.34 €
CONCEPT PAYSAGE SOURDIN - Fleury	4.50	4.72	9.22	146 999.20 €	29 399.84 €	176 399.04 €
COLAS IDF-NORMANDIE - Saint-Lô	4.50	4.61	9.11	150 680.40 €	30 136.08 €	180 816.48 €
OUEST TERRASSEMENT - Carentan	4.10	5.00	9.10	138 852.50 €	27 770.50 €	166 623.00 €
SAINT MARTIN PAYSAGE - Caen	4.70	3.64	8.34	190 896.98 €	38 179.40 €	229 076.38 €
SARL 3CJ - Granville	4.40	3.72	8.12	186 661.70 €	37 332.34 €	223 994.04 €
MINERAL SERVICE – Le Grand Quevilly	4.50	3.57	8.07	194 213.84 €	38 842.77 €	233 056.61 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA, qui est l'offre économiquement la plus avantageuse ;
- charge Christian GOUX, maire-adjoint, du suivi de cette affaire.

2. Restructuration du site de la mairie : aménagement de toilettes au premier étage de l'ancienne mairie

Dans le cadre des travaux actuellement en cours, le maire propose au conseil municipal l'installation de toilettes au premier étage de l'ancienne mairie ou sera aménagée une salle de réunion.

Il présente l'avenant établi pour les travaux supplémentaires du lot 7 :

Lot – entreprise	N° avenant	Objet avenant	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Lot 7 – plâtrerie sèche MONROCCQ	1	Aménagement de WC au 1er étage de l'ancienne mairie	1 141.00 €	228.20 €	1 369.20 €

Il précise que d'autres avenants concernant ces travaux supplémentaires devront être passés, concernant notamment les lots électricité, chauffage – plomberie - ventilation et revêtements de sols souples.

**3. Restructuration du site de la mairie - lot 7 – plâtrerie sèche :
suppression du plafond en dalle dans la salle de réunion nord-est**

Le maire présente le devis de l'entreprise MONROCCQ, pour une moins-value de 362.88€ HT, soit 435.46€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

donne son accord et autorise le maire à signer le devis et l'avenant correspondant.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 12 août 2014

4. Réforme des rythmes scolaires : mise en place des activités périscolaires

a) *Conventions avec la communauté de communes de Saint-Malo-de-la-Lande*

Comme suite à la demande du président de la communauté de communes de Saint-Malo-de-la-Lande dans le cadre de la mise en place des activités périscolaires et sur proposition du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide la mise à disposition gratuite des locaux communaux au profit de la communauté de communes de Saint-Malo-de-la-Lande et autorise le maire à signer la convention correspondante avec renonciation à recours au profit de la communauté de communes ;
- autorise le maire à signer également les conventions de mise à disposition à la communauté de communes des agents qui effectueront des heures pour l'encadrement des TAP (temps d'activités périscolaires).

b) *Organisation des temps d'activités périscolaires (TAP)*

Thierry MOURLON indique que certains locaux communaux, dont la salle des fêtes, seront utilisés pour les activités périscolaires (TAP). Le conseil municipal demande à l'office de tourisme de programmer les thés dansants à la salle des fêtes un autre jour que le jeudi à partir du mois de janvier 2015 (hors vacances scolaires). Sachant que les jours des activités périscolaires seront différents en 2015 et en 2016, l'office de tourisme devra s'en informer auprès du secrétariat de mairie.

c) *Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité*

Le maire rappelle que par délibération du 16 juin dernier, le conseil municipal l'a autorisé à recruter, dans les conditions prévues à l'article 3, 1° et 2° de la loi de 1984, dès lors que le besoin se fait ressentir, des agents non-titulaires afin d'assurer la nécessaire continuité du service public dans tous les services municipaux.

L'autorisation vaut tant pour la conclusion d'un contrat initial que pour son renouvellement, dans la limite d'une durée maximale de douze mois, renouvellement compris, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Il informe le conseil municipal du recrutement, par contrat à durée déterminée 3 mois renouvelable, de Mme Emmanuelle CLOT, domiciliée à Blainville/mer, pour l'encadrement des TAP et l'entretien des locaux, à raison de 13h par semaine environ. Elle sera embauchée au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} septembre 2014.

Le conseil municipal en prend acte.

5. Parcelles mobilhomes – changements de locataires

Le maire informe le conseil municipal des changements de locataires suivants :

- parcelle 4C : M. et Mme Michel POREE ont vendu leur mobilhome à M. et Mme Dominique MARAIS, domiciliés à Luitré (35) ;
- parcelle 15F : M. et Mme Ange HACQUEBART ont vendu leur mobilhome à M. et Mme Jean-Pierre PASSAYS, domiciliés à Barenton (50).

Il convient d'établir les nouveaux contrats à compter du 1^{er} juillet 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

accepte les changements de locataires susvisés à compter du 1^{er} juillet 2014 et charge le maire de l'accomplissement des formalités habituelles.

6. Cimetière communal

a) *Installation de cavurnes*

Jean-Claude LÉCONTE, maire-adjoint aux travaux, présente les devis pour l'aménagement de 6 cavurnes près du colombarium. Il propose au conseil municipal de choisir l'entreprise de pompes funèbres LÉMOINE de Coutances, dont le devis s'élève à 895€ TTC pour la fourniture et la pose de 6 cavurnes, suppression de la haie, mise en forme du terrain et gravillons inclus.

Le conseil municipal, approuve la proposition du maire-adjoint et le charge du suivi de cette affaire.

b) *Tarifs des concessions*

Jean-Claude LÉCONTE, maire-adjoint aux travaux, rappelle que les concessions de terrain proposées dans le cimetière communal sont des concessions cinquantennaires. Il propose de fixer comme suit les tarifs, à compter du 1^{er} septembre 2014 :

- *concession ordinaire* : 250€
- *case dans colombarium* : 300€ (case incluse)
- *cavurne dans colombarium* : 350€ (cavurne incluse)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

fixe les tarifs des concessions cinquantennaires dans le cimetière communal comme indiqué ci-dessus, à compter du 1^{er} septembre 2014.

7. Renouvellement de l'adhésion à l'association des maires de la Manche

Le maire propose le renouvellement de l'adhésion à l'association des maires de la Manche, pour une cotisation de 258.05€ pour l'année 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

accepte le renouvellement annuel de la cotisation à l'association des maires de la Manche pour 258.05€.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 12 août 2014

8. Dégrèvement de 50% de la taxe foncière des parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs

Le maire expose au conseil municipal les dispositions de l'article 1647-00 bis du code général des impôts permettant d'accorder, pour la part lui revenant, le dégrèvement de 50% sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties des parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs bénéficiant de la dotation d'installation ou des prêts à moyen terme spéciaux ou qui ont souscrit un contrat territorial d'exploitation.

Il rappelle que ce dégrèvement est à la charge de la collectivité qui l'accorde. Il complète le dégrèvement de droit de 50% à la charge de l'État.

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide d'accorder le dégrèvement de 50% de la part lui revenant de la taxe foncière sur les propriétés non bâties des parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs dans les conditions prévues à l'article 1647-00 bis du code général des impôts, pour une durée de cinq ans à compter de l'année suivant celle de l'installation ;
- charge le maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision, notamment sa notification aux services préfectoraux.

9. Contrat de territoire 2014-2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- demande l'inscription des deux projets suivants au contrat de territoire 2014-2017 :
 1. construction d'une cantine scolaire pour un montant estimé à 300 000€ HT
 2. construction d'une salle polyvalente pour un montant estimé à 600 000€ HT
- charge le maire d'effectuer les formalités et l'autorise à signer tous actes se rapportant à cette affaire.

10. Achat d'un arroseur au stade

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, informe le conseil municipal du remplacement de l'arroseur du stade, pour un montant de 1 687.30€ HT.

11. Exposition « En avant la musique ! »

Le maire donne lecture au conseil municipal de l'invitation de l'office de tourisme à l'inauguration de son exposition culturelle et artisanale « En avant la musique ! », qui aura lieu le mercredi 20 août, à 11 heures, à la salle polyvalente.

12. Baisse des dotations de l'État

Le maire donne lecture de la lettre de l'AMF sur la baisse des dotations de l'Etat et indique au conseil municipal que celle-ci n'a pas encore été portée à sa connaissance.

13. Surveillance de la qualité de l'air dans les locaux scolaires

Le maire donne lecture d'une lettre de la DREAL l'informant de l'entrée en vigueur de l'obligation de surveiller la qualité de l'air intérieur dans les écoles maternelles. Il indique qu'il va contacter le laboratoire départemental d'analyse en priorité pour effectuer cette surveillance.

14. Signalétique communale

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, indique que les panneaux 30 destinés à ralentir la circulation dans le bourg seront posés à la rentrée des services de la DDTM.

Plusieurs conseillers municipaux indiquent une signalétique défailante ou inutile en plusieurs endroits de la commune. Jean-Claude LECONTE propose la création d'un groupe de travail sur la question de la signalétique, comprenant avec lui Alain MARIE, Christian GOUX, Raymond ROBIN, Thierry MOURLON. Par ailleurs, il organise une visite des locaux communaux aux conseillers municipaux le lundi 25 août, de 10h à 12h.

15. Photographie du conseil municipal

Charly SAUSSAYE est chargé de prendre contact avec Sophie VAYER à ce sujet.

16. Remerciements

Le maire transmet au conseil municipal les remerciements du Secours Catholique et de l'association pour le don de sang bénévole de la région de Coutances pour les subventions communales qui leur ont été attribuées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.